

Nº 5508¹⁴
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative
à la prévention et à la gestion des déchets**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**
(14.11.2006)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 26 octobre 2006 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI
**modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative
à la prévention et à la gestion des déchets**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 24 octobre 2006 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 6 décembre 2005 et 4 juillet 2006;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 14 novembre 2006.

*Le Secrétaire général,
Marc BESCH*

*Le Président,
Pierre MORES*

